

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer, qui se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 19h, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera également soumise au CCU pour recommandations :

INSTALLATION D'UNE PISCINE ET D'UN SUNDECK À UNE DISTANCE DE 1,52 MÈTRE DE LA LIGNE LATÉRALE QUI DONNE SUR LA RUE.

LOT # 5 604 335
66, CHEMIN DU FLEUVE
BERTHIER-SUR-MER, QC
GOR 1E0

LE PROJET CONTREVIENT AUX NORMES SUIVANTES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :

- ARTICLE 3.1.5.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #265 : DANS LES COURS LATÉRALES QUI DONNENT SUR LA RUE, LA PISCINE NE POURRA EMPIÉTER DANS LA MARGE DE REcul LATÉRALE DU CÔTÉ DE LA RUE. ÉGALEMENT, TOUTE STRUCTURE SURÉLEVÉE DE PLUS DE 0,3 MÈTRE (SUNDECK) DOIT ÊTRE LOCALISÉ À UNE DISTANCE MINIMALE DE 2,0 MÈTRES DES LIGNES ARRIÈRE ET LATÉRALES DU TERRAIN. POUR CE DOSSIER, LA PISCINE AINSI QUE LE SUNDECK SONT INSTALLÉS À 1,52 MÈTRE DE LA LIGNE LATÉRALE QUI DONNE SUR LA RUE.

Tout intéressé est invité à envoyer ses questions par courriel avant le 4 avril à dg@berthiersurmer.ca.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 18^e jour de mars deux mille vingt-deux




Signé : 
Marie Eve Lampron, Directrice générale et greffière-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Eve Lampron, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre quinze heures et seize heures, le dix-huitième jour de mars 2022. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-huitième jour de mars deux mille vingt-deux.

Signé : 
Marie Eve Lampron, Directrice générale et greffière-trésorier